

DECISION n° DS_2024_019

Marché de maîtrise d'Œuvre – Mission d'architecte et Maitrise d'œuvre pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques dans les communes du département du Rhône

Marché à procédure adaptée – Attribution

Le Président du SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2410-1 et suivants,

Vu la délibération n° CS_2021_071 du 28 septembre 2021 par laquelle le comité syndical a délégué à Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, le pouvoir de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (...), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas d'une procédure formalisée* »,

Vu l'AAPC du 19 janvier 2024 publié au Journal d'annonces légales le 24 janvier 2024,

Vu les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par les services le 20 février 2024 dans le cadre de la consultation précitée à savoir,

Offre économiquement la plus avantageuse :

JL&P ENGINEERING, 19 avenue Gaston Cabannes, 33270 FLOIRAC
Pour un montant d'offre contrôlé de 285.200,00 € HT soit 342.240,00 € TTC.

Considérant les crédits inscrits au budget au budget du SYDER,

DECIDE

- **De procéder à la passation, à l'exécution et au règlement** du marché issu de la consultation « Mission d'architecte et Maitrise d'œuvre pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques dans les communes du département du Rhône » passé selon une procédure adaptée sans allotissement à l'opérateur et au prix désigné ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis en Préfecture et publié au registre des actes administratifs.

Fait à Dardilly, le 20 février 2024

Le Président,



Malik HECHAÏCHI